

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 4 août 2025 à 19h30 à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.

Sont présents :
Messieurs les conseillers André Giguère, Jason Nadeau, François Paré, Alain Faucher, Valmond Lessard et Stéphane Paré.

Formant le quorum sous la présidence de Monsieur Guy Roy, maire.

Est également présente, Madame Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Guy Roy, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2025-08-4837 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 7 juillet 2025
4. Étude et adoption des comptes
5. Avis de motion et dépôt de projet - Règlement relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport et des véhicules-outils
6. Résolution de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus dont le territoire est visé par le projet de collecte et de vidange des installations septiques avec la MRC des Appalaches et d'autres municipalité de son territoire
7. Création d'une régie intermunicipale en sécurité incendie – Demande d'aide financière dans le cadre du FRR, volet coopération intermunicipale
8. Offre de services professionnels – Étude d'ingénierie préliminaire – Pluritec
9. Offre de services professionnels – Correction d'un ponceau – Vieille route
10. Inscription Colloque de zone
11. Modification au calendrier des séances ordinaires du conseil municipal
12. Programme nouveaux horizons pour les aînés
13. Lecture de la correspondance
 - 13.1 Déclaration d'intention – Compétence en matière d'énergie renouvelable
 - 13.2 Programme d'aide à la voirie locale – Volets Projets particuliers d'amélioration -Projets d'envergure ou supra municipaux (PPA-ES)
 - 13.3 Bilan incendie et premiers répondants
14. Voirie
15. Suivi des dossiers
16. Compte rendu des comités
17. Divers
18. Période de questions
19. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller M. Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté et que le point divers demeure ouvert.

Adoptée

2025-08-4838

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JUILLET 2025

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 au moins 48 heures avant la tenue des présentes et les membres du conseil municipal renoncent à la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. André Giguère et résolu à l’unanimité des conseillers que le procès-verbal du 7 juillet 2025 soit adopté.

Adoptée

2025-08-4839

4. ÉTUDE ET ADOPTION DES COMPTES

ATTENDU QUE des listes de comptes et de dépenses ont été préparées;

ATTENDU QUE ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée;

ATTENDU QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par le conseiller M. Jason Nadeau et résolu à l’unanimité d’approuver et payer un montant de 180 970,30 \$ pour pourvoir aux comptes à payer présentés, sous forme de paiements manuels, de paiements en ligne, de paiements directs ou sous tout autre forme que ce soit.

Adoptée

2025-08-4840

5. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT 2025-08-301 RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS, DES VÉHICULES DE TRANSPORT ET DES VÉHICULES-OUTILS

Il est proposé par M. Valmond Lessard
Et résolu unanimement

QU’UN avis de motion, à l’effet qu’à une séance ultérieure de ce conseil, il sera soumis pour adoption un règlement portant le numéro et le titre suivant : Règlement 2025-08-301 – Règlement relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport et des véhicules-outils.

QUE le conseiller M. Valmond Lessard fait le dépôt du projet de règlement 2025-08-301 et en dresse un résumé à l’assistance. Des copies de ce règlement sont mises à votre disposition dès ce soir.

QUE la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus décrète et adopte, par résolution le projet de règlement 2025-08-301 tel que présenté au conseil municipal et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

2025-08-4841

6. RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS DONT LE TERRITOIRE EST VISÉ PAR LE PROJET DE COLLECTE ET DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES AVEC LA MRC DES APPALACHES ET D'AUTRES MUNICIPALITÉ DE SON TERRITOIRE

ATTENDU QUE la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Beaulac-Garthby, St-Praxède, Disraeli Ville, Disraeli Paroisse, St-Joseph-de-Coleraine et Adstock désirent présenter un projet de collecte et de vidange obligatoire des installations septiques via une délégation de compétence envers la MRC des Appalaches dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Paré
Et résolu unanimement

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus s'engage à participer au projet de collecte et de vidange obligatoire des installations septiques;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil nomme la MRC des Appalaches, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le conseil désigne la directrice générale pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

Adoptée

2025-08-4842

7. CRÉATION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FRR, VOLET COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

ATTENDU QUE la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton et de la municipalité d'East Broughton désirent présenter un projet de mise en place d'une régie intermunicipale dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François Paré
Et résolu unanimement

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus s’engage à participer au projet de Création d’une régie intermunicipale en sécurité incendie – Un partenariat durable pour la protection des citoyens;
- Le conseil accepte d’assumer une partie des coûts, à savoir l’apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil accepte d’agir à titre d’organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d’aide financière.

Adoptée

2025-08-4843

8. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE D’INGÉNIERIE PRÉLIMINAIRE – PLURITEC

ATTENDU QUE des travaux d’enfouissement de conduits électriques réalisés en 2017 sur le 5e Rang ont engendré une dégradation de la chaussée dans certains secteurs;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus et Pattern Energy souhaite procéder à une étude d’ingénierie préliminaire afin d’identifier la cause de cette dégradation et d’élaborer des pistes de solutions pour corriger la situation de manière durable;

ATTENDU QUE la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus a procédé à une demande de prix à deux soumissionnaires, soit à Englobe et à Pluritec;

ATTENDU QUE les demandes de prix reçu sont les suivantes :

Soumissionnaires	Montant (tx en sus)
Englobe	19 850\$
Pluritec	13 500\$

Il est proposé par M. Valmond Lessard
Et résolu unanimement

QUE la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus octroie à la firme Pluritec le contrat pour la réalisation de l’étude d’ingénierie préliminaire en lien avec la dégradation de du Rang 5, conformément à l’offre de service ODS39491 datée du 4 juillet 2025;

QUE puisque cette demande d’étude provient de Pattern Energy, les modalités de remboursement ont été convenues entre les parties, à l’effet que Pattern Energy remboursera à la municipalité les frais engagés pour cette étude;

D’AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution dans la mesure où la substance du contrat en demeure inchangée.

Adoptée

2025-08-4844

9. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – CORRECTION D’UN PONCEAU PUBLIC – VIEILLE ROUTE

ATTENDU QU’une demande a été déposée par un citoyen concernant un ponceau traversant le chemin public, lequel causerait des dommages sur sa propriété ;

ATTENDU QUE la municipalité a sollicité l’assistance de la MRC pour évaluer la situation et déterminer s’il s’agissait d’un lit d’écoulement;

ATTENDU QUE l’analyse et la visite terrain effectuée par la MRC ont permis de conclure à l’absence de cours d’eau permanent ou intermittent et à la présence uniquement d’un fossé ;

ATTENDU QUE les ponceaux situés sous un chemin public sont soumis à l’application de la loi sur les ingénieurs;

ATTENDU QUE la municipalité a fait une demande de service auprès de la firme Pluritec pour la réalisation d’une étude hydraulique visant à analyser le drainage du ponceau concerné, soit sur la Vieille Route;

ATTENDU QUE la firme Pluritec a déposé une proposition de service professionnel au montant de 7 900 \$, taxes en sus ;

Il est proposé par M. Alain Faucher
Et résolu unanimement

QUE le conseil municipal autorise la dépense pour les services professionnels de la firme Pluritec afin de réaliser une étude hydraulique pour le drainage du ponceau sur la Vieille Route, au montant de 7 900 \$, taxes en sus, le tout conditionnel à l’obtention d’une subvention via le programme d’aide à la voirie locale (PAVL);

D’AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution dans la mesure où la substance du contrat en demeure inchangée.

Adoptée

2025-08-4845

10. INSCRIPTION COLLOQUE DE ZONE

ATTENDU QUE le colloque de zone constitue un évènement régional important pour les gestionnaires municipaux permettant des échanges, des formations et des discussions sur des enjeux pertinents à la gestion municipal;

ATTENDU QUE ce colloque représente une occasion de perfectionnement et de réseautage;

Il est proposé par M. Valmond Lessard
Et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de Sacré-Cœur-de-Jésus autorise la directrice générale et greffière-trésorière à participer au colloque de zone qui se tiendra les 10 et 11 septembre 2025;

QUE tous les frais de ce colloque soient assumés par la municipalité.

Adoptée

2025-08-4846

11. MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, lors d’une séance antérieure, le calendrier des séances ordinaires pour l’année 2025 conformément à l’article 148 du *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU QU’il y a lieu de modifier ce calendrier afin de déplacer la séance ordinaire prévue le mardi 2 septembre 2025 à une date ultérieure ;

ATTENDU QUE l’article 148.0.1 du *Code municipal du Québec* permet au conseil de modifier le calendrier des séances ordinaires par résolution et que cette modification doit faire l’objet d’un avis public au moins 7 jours avant la nouvelle date fixée, conformément à l’article 434 C.M. ;

Il est proposé par M. Stéphane Paré
Et résolu unanimement

QUE la séance ordinaire du conseil municipal initialement prévue le mardi 2 septembre 2025 soit déplacée au lundi 8 septembre 2025, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 4118, route 112, Sacré-Cœur-de-Jésus;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à publier un avis public à cet effet, conformément aux dispositions légales applicables.

Adoptée

2025-08-4847

12. PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES ÂÎNÉS

Demande de financement au Programme nouveaux horizons pour les aînés

ATTENDU QUE la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus a des projets pour améliorer certain aspect dans sa municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus aimerait que les aînés puissent bénéficier d’endroit pour contrer l’exclusion sociale et briser l’isolement;

Il est proposé par M. François Paré
Et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de Sacré-Cœur-de-Jésus autorise la directrice générale et greffière-trésorière a déposé et signer tous documents concernant le projet du programme Nouveaux horizons pour les aînés.

D’AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution dans la mesure où la substance du contrat en demeure inchangée.

Adoptée

13. LECTURE CORRESPONDANCE

13.1 DÉCLARATION D’INTENTION – COMPÉTENCE EN MATIÈRE D’ÉNERGIE RENOUVELABLE

Une correspondance provenant de la MRC des Appalaches a été reçu. La MRC des Appalaches a déclaré son intention de déclaration de compétence en matière d’énergie renouvelable.

13.2 PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLETS PROJETS PARTICULIERS D’AMÉLIORATION – PROJETS D’ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES)

QUE la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus a déposé une demande dans le cadre du *Programme d’aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d’amélioration – Projets d’envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)* pour des travaux d’amélioration sur le 7^e Rang Nord et le chemin du Fer-à-Cheval;

QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec a accordé, par lettre datée du 17 juillet 2025, une aide financière maximale de 30 000 \$ à la Municipalité pour ces travaux;

13.3 BILAN INCENDIE ET PREMIERS RÉPONDANTS

Aucun bilan incendie et premiers répondants reçus pour ce mois-ci.

14. VOIRIE

Aucun sujet n’a été discuté

15. SUIVI DES DOSSIERS

Aucun sujet n’a été discuté

16. COMPTE RENDU DES COMITÉS

Aucun sujet n’a été discuté

17. DIVERS

Aucun sujet n’a été discuté

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont eu l’opportunité de poser leurs questions.

Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

2025-08-4848

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l’ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller M. Alain Faucher et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

(Signé)
Guy Roy
Maire

(Signé)
Émilie Gagné
Directrice générale et greffière
trésorière

Je certifie que la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus dispose des crédits suffisants afin d’acquitter les dépenses des résolutions suivantes : 2025-08-4839, 4843, 4844 et 4845.

« Je, Guy Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».